

## Des nouvelles du parc naturel marin octobre 2010

La procédure de création du parc naturel marin des pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde aborde une échéance importante. La mission d'étude, que dirige à Rochefort François Colas, prévoit de consacrer le dernier trimestre de l'année à préciser les limites exactes retenues pour le parc. Cette réflexion sur le périmètre s'accompagnera d'une définition, non moins précise, de la composition du futur conseil de gestion, l'organe qui, une fois le parc décrété, en définit les actions sur le terrain.

On imagine combien ces échanges vont taquiner le champ politique. Le parc marin, dans sa première ébauche, intéresse en effet trois Régions (Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) et autant de Conseils généraux (Vendée, Charente-Maritime, Gironde).

Il s'agira, le moment venu, d'organiser la répartition des sièges entre ces représentations institutionnelles. On imagine que les arbitrages ne seront pas moins délicats à rendre que ceux qui émergeront sans aucun doute entre les représentants des professionnels de la mer, des écologistes, des scientifiques, toutes ces communautés étant appelées à siéger au conseil. On touche ici au cœur du réacteur, avec les risques d'explosion que cela suppose !

Signature dans un an ?

Le conseil de gestion du parc marin de la mer d'Iroise, le seul précédent opérationnel à ce jour, peut donner quelques indications. 49 places sont distribuées dans le Finistère, où l'on a accouché d'un parc en... dix ans, avec un seul Conseil général et un seul Conseil régional concernés. « Un quart des sièges va aux professionnels, un quart aux élus. Les 50 % restants sont partagés entre les administrations (six sièges), les associations notamment de protection de la nature, les experts scientifiques, les activités de loisirs et nautiques. » Mais François Colas précise aussitôt que le conseil de gestion du parc pertuis-estuaire n'aurait pas forcément le même nombre de membres. « Tout dépend, en fait, de la façon dont les acteurs décideront de fonctionner. »

En tout état de cause, une fois précisés ces périmètres géographiques et de gestion, le dossier sera soumis à l'enquête publique. Elle se déroulerait entre le printemps et la fin de l'été 2011.

C'est ainsi que la mission d'étude envisage, dans le meilleur des cas, d'être en mesure de soumettre la création du parc marin à la signature du ministre de l'Écologie dans un an.

[Article de Sud Ouest](#)